Desjardins

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)

À vos côtés



PROPOSITION DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2023

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

	k\$ k\$
24)	k\$
87	k\$
34)	k\$
0	k\$
53)	k\$
0	k\$
	53)

RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES ²	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALEI EN DOLLA	
Comptes	0,50 \$	105	k\$
Épargne et placements		102	k\$
Fonds		45	k\$
Prêts et marges de crédit		222	k\$
RISTOURNE ASSURANCES ³	23 \$/1 000 \$ de prime	130	k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ³	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets	70	k\$
RISTOURNE PRODUITS ³	Montant de 50 \$ ⁴	166	k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ³	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions	28	k\$

TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES 868 092 \$

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

200 000 \$

- 1 L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.
- 2 Soumise au vote lors de l'assemblée.
- 3 Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.
- 4 Montant pouvant atteindre 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.